QUATRIEME ANNEE - N° 363.

JEUDI 29 DECEMBRE 1898.

LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité

Journal Socialiste Quotidien

DE ROUBAIX-TOURCOING

BUREAUX
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

BUREAUX
2, Rue de la Cloche, 2
TOURCOING

LES SANS-EMPLOI

J'ai connu bien des misères ; j'en ai coudoyé beaucoup, — peut-être ai-je eu le bonheur d'en soulager quelques-unes,— mais j'avoue que, jamais, je n'ai aussi cruellement senti que cette année mon impuissance à faire tout le bien que j'aurais souhaité de faire.

Ils sont des douzaines ceux qui, me prêtant une influence que je n'ai pas, un pouvoir que je ne possède pas, sont venus frapper à ma porte.

Pauvres gens ! ils m'ont bien involontairement et bien inutilement torturé...

Je ne sais rien d'aussi douloureux que l'aveu d'impuissance qu'on est obligé de faire à un homme qui, les larmes au bord des paupières, la voix tremblante, vous demande *du travail!*

Sa démarche fut un effort ; il se jura d'être éloquent et son effort et son éloquence se brisèrent sur une phrase qui serait un sanglot si on ne se contenait :

— *Je ne puis pas !* »

Oh ! comme il est parfois douloureux de ne pas être riche, bien riche, très riche.

Il y a tant de joie, de satisfaction douce, d'égoïsme enivrant pour qui peut obliger son semblable, le tirer de la peine, lui mettre le pain à la main.

Mais ces bonheurs sont l'apanage des gâtés de la Fortune et trop de ceux-là cherchent d'autres satisfactions intimes.

Moi, si je jette aujourd'hui mon cri d'impuissance, ce n'est point pour me garder des sollicitations à venir, c'est parce qu'un fait-divers qui vient de me tomber sous les yeux sollicite, en quelque sorte, l'article que j'aurais voulu écrire depuis longtemps.

Le voici, dans son énoncé banal :

— « *Hier, était mise au concours une place* **de copiste à la mairie de... Le nombre des postulants n'était pas inférieur à** *quatre cents !* ».

N'est-elle pas navrante dans son laconisme, cette information !

Quatre cents postulants pour une maigre place de copiste...

Et, sans nul doute, parmi tous ces appelés pour un seul élu, il y avait des candidats ayant fait toutes les études secondaires, parlant plusieurs langues, ayant en poche des titres universitaires, la fameuse *peau d'âne* qui, dans l'esprit des parents, doit être un «sésame» infaillible.

Ah ! je sais ce que vous vont dire les sceptiques, — les satisfaits, ceux qui ont la panse pleine, les pieds chauds et le gousset garni et, partant, se moquent de la faim comme de la bise.

Ils me diront :

— « Voyez-vous, Monsieur, notre jeunesse souffre par sa faute. Elle délaisse l'agriculture et les métiers manuels pour se fonctionnariser. Etre fonctionnaire ! voici son seul idéal. La veulerie contemporaine l'a affaiblie au point de ne plus lui laisser voir que le «rond-de-cuir » comme but suprême de ses efforts. C'est tant pis pour elle, si elle souffre. »

Et pour peu que l'un de mes contradicteurs ait des lettres, il fera le procès de notre système d'éducation et ne manquera pas de me citer ces paroles d'un de nos philosophes :

— « Nous avons laissé de côté l'œuvre essentielle : l'éducation de la volonté. Nous avons ainsi laissé au hasard le soin de tremper l'instrument par excellence de notre puissance intellectuelle et de notre bonheur.

» Les questions sociales vont d'ailleurs faire une nécessité pressante de modifier radicalement notre système d'éducation ; elles ne sont insolubles que parce qu'on a négligé, aussi bien à l'école primaire qu'au collège, de faire précéder l'éducation morale de son fondement qui est l'éducation de la volonté. »

Il y a du vrai, dans ce raisonnement, mais, là, n'est pas tout.

Les causes du malaise que nous constatons sont autre part que dans un abaissement des volontés et des énergies.

Si tant d'individus se portent vers les fonctions publiques, c'est parce que ces fonctions représentent un minimum de *sécurité* dans *l'insécurité absolue* de l'existence générale.

Elles sont le salaire régulier et certain, la retraite assurée pour les vieux jours.

Et voici pourquoi, dans le désordre immense, dans l'anarchie où nous vivons, tous ceux qui n'ont point de capitaux ou qui les ont perdus, viennent battre en un flot lamentable et plaintif, toutes les digues de tous les budgets !

Ce n'est pas la société actuelle qui remédiera à ce mal.

C'est l'œuvre de la société de demain où le travail, sous toutes ses formes, s'offrira à tous les bons vouloirs ; où il n'y aura plus les innombrables intermédiaires qui prélèvent aujourd'hui, sur le travailleur, le meilleur de son sang, de ses nerfs, de sa force ; où la retraite sera assurée...

La chasse au « rond-de-cuir, » alors, n'aura plus raison de se produire.

Mais pour que ce règne de justice arrive, il faut que nous supprimions le despotisme économique que la classe capitaliste fait peser sur notre monde et qui, s'il ne nous étouffe pas personnellement, nous meurtrit le cœur au spectacle des souffrances qui nous sont quotidiennement révélées.

A cette œuvre, voulez-vous travailler, les Sans-Emploi?

Elle n'est pas productive de pain, — je vous le déclare, — mais souffrir pour souffrir, mourir pour mourir, il vaut mieux *tomber* sur la route qui mène à la liberté que de crever bêtement à la porte de riches qui sont plus insensibles à vos suppliques désespérées qu'aux aboiements de leur chien !

G. SIAUVE-EVAUSY.

LE CAS DE M. LAVISSE

ET LES UNIVERSITAIRES

M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille, nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Lille, le 27 décembre.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Quelques journaux ont annoncé que M. Lavisse, en raison de son attitude dans l'affaire Picquart, et pour « éviter tout incident et tout malentendu », avait renoncé à diriger les conférences historiques et littéraires de l'Ecole de Saint-Cyr et à y prendre part lui même.

L'*Aurore* insinue facétieusement que ces conférences seront désormais confiées à des nationalistes de marque, et que M. Millevoye va pouvoir expliquer à nos futurs officiers sa théorie de l'invasion de l'Angleterre en ballon.

Ayant un intérêt personnel à effacer « tout malentendu », je désirerais que le public fût informé le plus exactement possible sur ce point.

Il importe d'ailleurs que les préoccupations, si légitimes qu'elles soient, causées par l'Affaire ne viennent point jeter le trouble et le désarroi partout, et à ce titre la présente rectification peut intéresser vos lecteurs.

M. Albert Sorel, chargé d'organiser cette année, à la place de M. Lavisse, les conférences de St-Cyr, m'a fait l'honneur de m'écrire, il y a une quinzaine de jours, pour me demander mon concours, et j'ai accepté de faire, à la place de mon maître, M. Lavisse, une leçon sur les guerres de Charlemagne.

J'ai pensé immédiatement que M. Lavisse s'était déchargé de cette besogne supplémentaire, pour la même raison qui l'avait déterminé à interrompre, cette année, ses cours de la Sorbonne : — il a promis de livrer l'été prochain à la maison Hachette le volume qui doit inaugurer une *Nouvelle Histoire de France*, faite sous sa direction par divers savants ; cette œuvre absorbe tous ses moments.

Il est naturel de croire et je persiste à penser que c'est là le motif principal de cette démission, commentée plus ou moins adroitement par quelques journaux.

En tout cas, les conférenciers ne sont pas obligés de partager les opinions de M. Millevoye !

Chose qui paraîtrait sans doute étrange à ce dernier, ils s'accordent tacitement pour rester sur le terrain neutre de la science, où toutes les bonnes volontés peuvent se concerter, et c'est tout ce qu'on leur demande : l'admirable conférence, chef-d'œuvre de sérénité stoïcienne, que M. Boutroux a faite cette année aux Saint-Cyriens, sur la «Discipline militaire », et qu'on a pu lire dans la *Revue de Paris*, indique à quel ton se hausse, ou essaie de se hausser, cet enseignement.

La question du jour n'a point de part dans ces débats tranquilles.

Si la nomination des conférenciers avait été pour eux un brevet d'antisémitisme, j'en connais plusieurs, — parmi lesquels je me compte, qui auraient repoussé le brevet et décliné, si honorable qu'elle soit, la nomination.

Ch. PETIT-DUTAILLIS,
Professeur à l'Université de Lille.

CHRONIQUE

Le Timbre-Poste

A quatre heures moins sept minutes onze secondes, M. Patience entre dans le bureau de poste, avec l'idée — qui n'a rien de répréhensible d'ailleurs — d'acheter un timbre-poste de quinze centimes, afin d'affranchir une lettre pressée qui doit partir au plus tard par le courrier de six heures.

M. Patience n'entre pas sans difficulté dans le bureau : deux portes vitrées, montées en va-et-vient, en défendent l'accès. De sont des portes inhospitalières et sournoises. Il n'a pas plus tôt dépassé la première que ; *bing !* elle revient violemment sur sa course, lui tape familièrement sur le séant et lui écorche le talon. Etonné, M. Patience se retourne, et *paf !* la seconde, poussée par quelqu'un qui sort, le heurte brusquement et fait sauter son chapeau.

Il est évident que ces portes conseillent à leur manière à M. Patience de ne pas aller plus loin. Mais, dédaignant l'avertissement, il ramasse son couvre sous-chef M. Patience n'étant que sous-chef dans une compagnie d'assurances, je ne puis dire son couvre-chef, puis il pénètre dans le bureau.

Il y voit deux écritaux : *Ici*, dit l'un, *on ne fume pas*. Et c'est peut-être dommage, car cela changerait un peu l'odeur rance qui flotte. *On crache*, affirme l'autre, *des timbres à tous les guichets*.

Fort de cette affirmation, M. Patience se dirige vers un guichet libre, derrière lequel on voit la tête hirsute d'un employé qui a tant de cheveux, tant de cheveux, qu'encadrée par le grillage, sa tête a l'air d'une petite garenne où la chasse est réservée.

Cet employé est occupé à faire des études de graphologie comparée sur les enveloppes qu'il classe.

M. Patience respecte d'abord ce noble passe temps ; cependant, au bout de cinq minutes, il croit pouvoir signaler sa présence.

« Hum ! » fait-il.

L'employé ne se dérange pas, mais du fond des cavernes de son nez sort un grognement jointain qui pourrait faire craindre qu'un fauve en bas-âge s'y soit réfugié.

M. Patience prend cela pour un encouragement et dit : « Un timbre de quinze centimes, je vous prie. »

— Qu'ils in'tial's ? » répond le nez de l'employé.

— Comment, il y a des initiales sur les timbres ? » demande M. Patience.

— Ce n'est pas pour la p'st'r'st'nte ! » dit l'employé.

— Mais non, je demande un timbre.

— A côté ! » Et l'employé se replonge dans son petit travail de curiosité.

M. Patience jette un coup d'œil de reproche à la pancarte : *On vend des timbres à tous les guichets*, mais se résigne et passe à côté. »

« Pardon, dit-il en se penchant, je voudrais... »

Mais de féroces hurlements l'interrompent : « A la queue ! — Il en a du vice, celui-là ! — Chacun son tour ! »

En effet, cinq ou six personnes attendent au guichet. M. Patience, ainsi rappelé à l'ordre, va docilement prendre la suite ; mais cette obéissance ne désarme pas la noble indignation de ses concitoyens. Pendant les quatre minutes que le groupe met à s'écouler, ils échangent à son nez de transparentes apostrophes où il est question de *gens qui ne se gênent pas*, d'une personne qu'on appelle : *le vieux malin* ; le tout rehaussé d'énergiques : *On ne me la fait pas !* ou : *J'aurais bien voulu voir qu'il dise quelque chose*, etc.

M. Patience essaie vainement de deviner de qui il s'agit ; mais comme son tour arrive, il renonce à comprendre, et se penchant il dit : « Je voudrais... »

Mais de nouvelles vociférations éclatent : « Eh bien ! quoi donc ! — Tu ne voudrais pas ! — Vieux truqueur ! » Une queue de clients s'est formée en sens contraire avec la prétention de passer avant M. Patience. Celui-ci essaie de protester, mais sa voix est aussitôt couverte par des huées et de bravantes allégations dictées par la plus mauvaise foi.

Cédant au nombre, M. Patience se retire avec dignité. Tous deux s'en vont tenir compagnie devant le guichet suivant, à deux bonnes et trois cuisinières qui viennent puiser des économies de toute origine en les déposant dans le sein de la Caisse d'épargne postale.

Enfin M. Patience lui succède et demande un timbre. L'employé bondit : « Vous ne voyez donc pas que je fais la caisse d'épargne !

— Si, mais je croyais qu'on vendait des timbres à tous les guichets...

— Il ne manquerait plus que ça, qu'on me colle des timbres ! » ronchonne l'employé.

— Ça n'est pas à vous, fait observer judicieusement M. Patience, c'est à ma lettre que je désire en coller. — Et il se dirige vers un autre guichet.

Mais il commence à être inquiet. La pancarte qui affirme que *l'on vend des timbres à tous les guichets* ne lui semble plus digne de foi, et il ne peut s'empêcher de lui laisser voir sa façon de penser. Il la regarde d'un air sévère et plein de reproche. La pancarte n'a pas l'air de s'émouvoir.

O bonheur ! personne devant le nouveau guichet ; derrière, un employé qui lit son journal ; M. Patience sera vite servi. Il se penche et expose l'objet de sa visite.

« Fermé ! », repond simplement l'employé.

— Comment, *fermez !* » dit M. Patience, qui croit à une invitation, mal polie à se taire.

— Guichet fermé » explique l'employé en désignant un petit écriteau.

— Mais puisque vous ne faites rien... » insinue M. Patience.

— Plus de service, » daigne répliquer l'employé, qui à force de fréquenter des télégrammes en style nègre a attrapé leur manière de s'exprimer.

— Et celui qui est de service ? » insiste M. Patience.

— Pas arrivé ! » dit l'employé en se replongeant dans son journal.

— Mais... »

Ici, l'employé lève les épaules, puis le reste de sa personne, et disparaît dans des régions inaccessibles où il va achever sa lecture.

M. Patience commence à rager. Il est six heures moins dix. Fébrile, il se précipite au dernier guichet, où un employé compte sa recette et il engage avec lui la conversation suivante :

— Un timbre de trois sous ?

— ... Et dix-sept, cent ving-huit !

— De trois sous...

— Et trente-deux...

— Trois sous...

— Cent soixante !

— Un tim-bre-de-trois-sous ! » s'écrie M. Patience, qui devient enragé.

— Et quarante-sept... » continue l'employé impertubable en faisant des petits tas de monnaie...

Mais il n'a pas le temps de finir, une main rageuse, furieuse, crispée, une main qui égratignerait, qui étranglerait, qui tuerait, passe par le guichet, rafle comme une trombe précédée et billon, les fait sauter, danser, pendant que la voix de M. Patience, toute changée, rauque, mauvaise, hurle : « Mon timbre de trois sous, nom de D... ! »

Tout le bureau s'est retourné ; l'employé, brusquement recule, ouvre des yeux effarés ; les spectateurs sont prêts à se précipiter à son secours. Le grand silence qui précède les drames entoure M. Patience, épouvanté déjà de ce qu'il vient de faire, de ce qu'il a osé dire.

Mais, tandis qu'il cherche dans sa tête une formule d'excuse assez humble, assez repentante, l'employé lui pousse le timbre requis en balbutiant : « Mais le voilà, Monsieur, votre timbre : il n'y avait qu'à le demander poliment ! »

XANROF.

AU PAYS NOIR

LES CAISSES DE SECOURS DES MINEURS

En votant la loi du 29 juin 1894, sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, le législateur a voulu permettre aux travailleurs de cette corporation de profiter intégralement, dans leurs jours de vieillesse, des retenues opérées sur leurs salaires et des versements obligatoires des Compagnies et réglementer définitivement les caisses de secours.

En ce qui concerne les retraites, les employeurs et les ouvriers n'ont rien à voir dans la gestion des fonds qui sont versés à la caisse nationale et aucune difficulté ne peut surgir entre les intéressés.

Il n'en est pas de même des caisses de secours dont le conseil d'administration doit être composé d'un tiers des membres nommés directement par les patrons : les deux tiers étant réservés aux ouvriers.

En laissant aux mineurs la majorité au sein des conseils d'administration, le législateur a cru leur accorder la facilité d'organiser librement les services médicaux et pharmaceutiques ainsi que la répartition des secours en nature et pécuniaires.

Les concessionnaires ont supprimé cette facilité en se faisant inscrire à la société de secours pour un salaire de 2400 francs, autorisé par l'article 1. Du fait de cette inscription, l'article 11 leur accorde le droit d'électeur et d'éligibilité.

Aussi, certains agents généraux et ingénieurs en chef, ingénieurs de division, conducteurs de travaux et autres que le traitement met à l'abri de la misère, se sont-ils empressés de verser annuellement 2 0/0 base sur un prétendu salaire de 2,400 fr. alors qu'en réalité, il est plus élevé.

En permettant aux employés de désigner eux-mêmes leurs administrateurs, la loi a voulu laisser aux travailleurs le droit d'élire les leurs dans toute la plénitude de leur indépendance. Cependant, l'inscription de tous les employés sur les listes électorales entrave considérablement la liberté du scrutin. C'est pour définir nettement les droits de chacun que le congrès de St-Etienne, a adopté une résolution invitant les pouvoirs publics à supprimer les mots employés aux paragraphes 2 et 4 de l'article 10 et au paragraphe 1er de l'article 11.

Le Congrès a maintenu, pour les préposés à la surveillance des mineurs et à ceux chargés de la direction des travaux, les avantages pécuniaires qu'ils peuvent tirer de l'article 1er en versant à la caisse de secours, une taxe basée sur un salaire rapporté à 2,400 fr., mais il a estimé qu'en matière d'administration, ils étaient largement représentés par le tiers des membres qui leur est accordé.

BASLY,
député du Pas-de-Calais.

L'ÉLECTION DE TOURCOING

ET LA PRESSE

Les journaux de Paris reproduisent, à la suite de notre demande, les réflexions suivantes, tout-à-fait conformes à nos prévisions :

Du *Gaulois* de Paris :

Les électeurs ont tiré réparation des injustices auxquelles ils avaient été en butte et, pendant que le nombre des abstentions diminuait, M. Masurel perdait un millier de voix sur son chiffre de mai dernier, c'est de quoi s'autorise le journal de M. Méline pour poser son candidat en victime, victime des élections. Mettons qu'il est la victime de la liberté du suffrage universel, et n'en parlons plus.

Voici maintenant l'appréciation de nos confrères socialistes. On connaît celle de l'*Aurore* de la Dépêche de l'*Avenir de Roubaix* :

Cette élection est un vrai triomphe, non seulement pour la démocratie tourquinoise mais aussi pour la démocratie du Nord qui avait vivement regretté la défaite de M. Dron en mai 1898, obtenue par des procédés dont la Chambre d'abord et le libre suffrage des électeurs ensuite ont fait bonne justice.

De l'*Impartial* de Valenciennes :

Ce résultat sera accueilli avec le plus vif plaisir par les républicains.

Il montrera en outre à tous les hommes de bonne foi combien la Chambre a eu raison d'annuler les opérations électorales du 22 mai dans cette circonscription.

M. Masurel avait obtenu alors une majorité de cent et quelques voix, c'était assurément par des manœuvres coupables.

Les résultats de scrutin se trouvant viciés, et il était nécessaire de permettre au suffrage universel de se prononcer en toute liberté sur le choix de son mandataire.

Le corps électoral ayant reconquis en partie son indépendance, a transformé la petite minorité du 22 mai en une importante majorité et M. le docteur Dron devient le député de Tourcoing.

De l'*Avenir d'Arras* :

Aujourd'hui, M. Dron est élu au premier tour avec 1,456 voix de majorité.

Certes, les opinions de l'honorable député de Tourcoing diffèrent sur certains points des nôtres ; certes l'élément socialiste compte aussi pour une part dans la brillante majorité qui vient d'assurer son élection. Il serait puéril de le dissimuler.

Mais cette élection n'en est pas moins doublement significative et par l'heure où elle se produit, et par les circonstances dans lesquelles elle se produit.

Du *Progrès de la Somme* :

Tourcoing a élu M. Dron et confirmé le verdict qui avait exclu M. Masurel de la Chambre. C'est un scrutin d'honnêteté et d'affirmation républicaine : souhaitons que tous les électeurs s'en inspirent !

NOS DÉPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

Le dossier secret

Le conseil s'est d'abord occupé de la communication du dossier secret à la chambre criminelle.

Mouvement diplomatique

Le président de la République a signé un décret aux termes duquel M. Constans, sénateur, est nommé ambassadeur de France à Constantinople.

Par un autre décret, M. Tisserand, sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, est nommé ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen du budget et à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain Conseil

Les ministres ne tiendront pas de conseil de cabinet jeudi prochain, M. Ch. Dupuy recevant ce jour-là le personnel de son ministère. Vendredi, conseil des ministres à l'Elysée.

LES RÉCEPTIONS DU 1er JANVIER

Paris, 27 décembre. — On assure que le ministre de l'intérieur prépare une circulaire qui serait envoyée incessamment aux préfets pour leur fournir des indications d'ordre politique sur l'attitude à prendre par eux dans les réceptions du 1er janvier.

LA REVISION

DU PROCÈS DREYFUS

Paris, 27 décembre. — Le gouvernement, estimant suffisantes les garanties offertes par la chambre criminelle de la cour de cassation contre toute divulgation, a autorisé la communication du dossier secret.

Cette grave décision, dont on parlait tant dans ces dernières semaines, a été prise au conseil des ministres tenu mardi matin à l'Elysée. Voici les renseignements que nous recevons à ce sujet :

Communication du dossier secret

L'*Agence Havas* publie à deux heures la note officieuse que voici :

« Le dossier secret sera communiqué aujourd'hui à la cour de cassation. Cette communication sera faite dans les conditions qui ont été jugées offrir les garanties dues à la sécurité de l'Etat et à la défense de l'accusé.

» Le capitaine Cuignet apportera chaque jour le dossier secret à la cour de cassation et le remportera le soir au ministère de la guerre. Il se tiendra dans un local voisin de celui où siège la cour pour lui donner, en cas de besoin, les renseignements qu'elle pourra avoir à lui demander. »

La note publiée par l'*Agence Nationale* au sujet de la communication du dossier secret diffère assez sensiblement du texte donné par l'*Agence Havas*. Dans cette note de l'*Agence Nationale*, il est dit notamment :

« Le ministre de la guerre va donc informer par lettre le président de la chambre criminelle que ce dossier est à sa disposition dans les conditions de garantie dues à la sécurité de l'Etat en même temps qu'à l'œuvre de la justice qui ont été acceptées de part et d'autre. »

Comme nous l'indiquons au compte-rendu du Conseil des ministres, c'est au cours de cette réunion, présidée par M. Félix Faure, que la décision de communiquer le dossier secret a été prise.

Il paraît que la résolution a été précédée d'une discussion assez serrée sur la question des garanties offertes par la chambre criminelle. Quelques objections ont été présentées par plusieurs ministres sur les précautions prises. Finalement, on a voté et, à la majorité, l'avis du président du conseil et du garde des sceaux favorables à la communication a été adopté.

Il convient d'ajouter que l'accord entre ces deux ministres et M. Lœw avait été établi complètement hier soir dans une conférence à l'issue de la déposition de M. Charles Dupuy recueillie au ministère de l'intérieur par le président de la chambre criminelle.

LE DUEL RÉGIS-LEPIC

Paris, 27 décembre. — Le duel Max Régis-Lepic, ajourné hier, a eu lieu à nouveau cet après-midi, à 3 heures, à Levallois.

A la première reprise, M. Lepic a été atteint d'une blessure épidermique à la joue gauche et d'une blessure légère dans la région sous-claviculaire droite.

M. Régis a été atteint également d'une blessure épidermique à la lèvre supérieure gauche. Le combat a continué.

Echos & Nouvelles

L'usage de garnir les appartements avec du gui, au moment de Noël, n'est plus guère en honneur, paraît-il, dans les familles anglaises appartenant à l'aristocratie. Mais la mode subsiste dans les milieux bourgeois et ne paraît pas près de disparaître, si l'on en juge d'après la statistique que nous apportent les journaux londoniens. On y voit que l'on importe de France, chaque année, au moment de Noël, des quantités de gui de plus en plus considérables.

En 1895, la seule Compagnie des London and South-Western Railway Steamers en importait 5,041 caisses ; en 1896, 9,090 ; en 1897, 11,340. On ne connaît pas encore le chiffre exact des caisses de gui importées, cette année, par cette Compagnie, à l'occasion des fêtes de Christmas, mais il sera, dit-on, supérieur à celui de l'année dernière. Les chemins de fer de Londres, Brighton et de la côte sud, amènent aussi dans les villes anglaises du gui provenant de Normandie, bien qu'en moindre quantité. Ils en ont transporté, la semaine dernière, environ 1,000 caisses.

Enfin la Norvège et la Suède fournissent aussi de ce précieux végétal sur le marché de Londres. Bref, il en vient de partout.

—o—

Christmas a été célébré, en Angleterre, avec la gaieté qui convient dans un pays où c'est la plus grande fête de l'année.

Des centaines de mille dîners gratuits aux enfants pauvres, aux familles pauvres, ont été distribués dans la journée. A cause du magnifique temps qui régnait dimanche et des vacances plus longues, parce que Noël était un dimanche, les gares de Londres ont été littéralement prises d'assaut, avant-hier matin. De mémoire d'homme on n'avait vu pareil exode vers la campagne.

—o—

La dernière incarnation de Guillaume II.

Un statuaire de Berlin, plus commerçant qu'artiste, fait fabriquer des statuettes en bronze qui représentent l'empereur Guillaume en chevalier croisé.

L'Empereur a les regards tournés vers le ciel, les deux mains sont appuyées sur une large épée en croix sur la lame de laquelle se trouve gravé le mot : *Credo*.

NOS DESSINS

ENTRE DEUX... FEUX, par JULIO

Heureusement qu'elle est partie en vacances. Sinon, ils l'eussent étouffée !

Un incident singulier a mis, avant-hier soir, en émoi, Saint-James-Palace à Londres. Un gentleman bien mis, ayant pénétré dans la cour, ne s'arrêta pas aux sommations de la sentinelle et, courant vers le palais, se dressa à sa vue. L'alarme fut donnée. L'audacieux gentleman fut enfin arrêté après une violence extraordinaire et il ne fallut pas moins de huit policemen pour le maîtriser.

Arrivé à la station de police, il se déclara porteur d'un message du Jésus-Christ pour le prince de Galles. Il avait choisi le saint jour de Noël pour le délivrer. C'était un fou.

—o—

De certains points de l'Arménie, du Kurdistan et de la Perse, arrivent de lamentables cris de détresse et des demandes urgentes de secours. L'hiver est si rigoureux dans ces montagnes, et les habitants dépouillés et pillés depuis les massacres n'ont plus rien à manger et rien pour se couvrir.

Et pendant ce temps, le shah de Perse et le sultan rouge sont bien au chaud dans leurs harems !

—o—

Le bureau des longitudes vient de publier son annuaire pour l'an 1899.

Il y aura cinq éclipses, toutes partielles, dont trois de soleil et deux de lune.

Deux de ces phénomènes, l'éclipse de soleil du 8 juin, et l'éclipse partielle de lune, seront visibles à Paris.

Le phénomène le plus intéressant de l'année, sauf arrivée de comètes nouvelles, de météores non prévus, sera l'opposition de Mars qui se produira le 18 janvier prochain.

Déjà cette planète est un des plus brillants objets du ciel et est visible presque toute la nuit.

—o—

NOUVELLES A LA MAIN

Un caissier s'entend condamner à deux années de prison pour avoir, par des fausses traites, détourné plusieurs milliers de francs à son patron.

Le Président. — Vous n'avez plus rien à demander ?

L'accusé. — Si mon président, une souscription pour ma femme et mon enfant, comme pour la femme et l'enfant du colonel Henry !...